

# Quelle protection choisir contre les ravageurs du maïs en début de cycle ?

Spécialités commerciales (produit de référence)		Lumiposa	Force 20 CS	Force 1,5G	Belem 0,8MG Daxol	Karate 0,4GR	Trika Expert+ Trika Lambda 1	Sucess GR
Dose maximum/hectare		voir ci-dessous	voir ci-dessous	12,2 kg	12 kg	15 kg	15 kg	12kg
Type de produit		Traitement de semence	Traitement de semence	Microgranulés	Microgranulés appliqués avec diffuseur			
							Microgranulés starter (7-37-0) et biostimulant	
Diffuseur recommandé		-	-	Aucun	Diffuseur DXP	Diffuseur Sygenta	Tous diffuseur	Diffuseur DXP
Conditions optimales d'application		-	-	-	Pour un positionnement optimal des microgranulés, éviter les préparations grossières (avec mottes, cailloux, résidus, lit de semence soufflé, sol trop sec...)			?
Homologués pour les usages		Mouche (géomyze)		Ravageurs du sol				
Intérêts techniques pour la protection contre	Taupins	-						
	Scutigerelle	?						
	Vers gris	?						
	Mouche des semis	?						
	Oscinie	?						
	Géomyze							
	Chrysomèle du maïs	?						
Principales contraintes réglementaires		Conditions 2022 AMM art. 53 règlement (CE) 1107/2009 accordée du 1 <sup>er</sup> mars au 26 juin 2023, uniquement pour les semis en Bretagne, Basse Normandie, Pays de La Loire. Dose : 614 ug s.a./graine, 67,5 g s.a./ha sur la base de 110 000 graines/ha	Dose : 0,05 U/unités de 50 000 graines	ZNT 20 m DVP 20 m si dose > 10 kg DVP 5 m si dose ≤ 10 kg Autorisé 1 an sur 3. Produit à incorporer à une profondeur minimum de 3.		ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m
Autorisé sur maïs doux		non	non	oui (avec diffuseur)	oui	oui	oui	oui
Prix indicatif/ha (dose homologuée)			env. 30 à 46 € selon densité semis	env. 64-66 €	env. 44-46 €	env. 63-65 €	env. 75-77 €	env. 75 €

## Légendes

	Usage homologué		
	Usage non homologué		Bonne
			Moyenne
			Irégulière
			Insuffisante
			Manque d'information

① Efficacité plus limitée en cas d'attaques tardives. Meilleure efficacité lors d'attaques précoces.

② Protection insecticide à accompagner de mesures agronomiques adaptées.

\* à confirmer.

▲ La firme phytopharmaceutique ne conseille pas l'utilisation du produit pour protéger la culture contre la cible. Le produit peut être appliqué sous la responsabilité de l'agriculteur.

Les appréciations concernant les efficacités sont renseignées à titre indicatif.